

Service Aménagement Urbain

Affaire suivie par Christophe Piette

☎ : 05.57.02.20.37 - 📠 : 05.57.02.20.00

Email : aménagement@mairie-pessac.fr

Urba/Aména/Pontet/CR Réunion/

Réunion15/09/03 Réf. CP/SG n°268

C.S.: DGST : Adj :

Pessac, le 06 octobre 2003

COMPTE RENDU DE REUNION**GROUPE DE TRAVAIL****DU PONTET****LE 15 SEPTEMBRE 2003****Présents :**

Mme RUBIO, Présidente du comité de Quartier d'Arago la Châtaigneraie, Mme DESPOUYS, Comité de quartier Sardine , M. VIALARD, Comité de quartier Sardine , M. PAPET, Comité de quartier Sardine, M. LARREZET, Président Syndicat Quartier Bourg, Mme ROUSSEAU-SIMON, Secrétaire Syndicat Quartier Bourg, M. DUPERIER, Président association Pontet-Bougnard-Duluc, M. AMEN, D.D.U.P. CUB, Mme LASCAZES, Directrice Ecole Jeanne d'Arc, M. LESTYNEK, Président de la Fédération des Syndicats de Quartier, M. TROUSSARD, AMI 33, M. BAILLARD, Président association Vélo-Cité, M. LANDREAU, Association Vélo-Cité, M. PAVLATA, Mission Tramway, CUB, Mme BOURLAND, Mission tramway CUB, M. MAURIN, Chef projet tramway 2 CUB, M. HAMM, Ingénieur VRD, Mme DEJEAN, Adjointe au Maire, M. VERDON, Adjoint au Maire, Jacques BOUTET, Adjoint au Maire, M. JOUVE, Conseiller Municipal, M. MILLIER, Conseiller Municipal, Mme CURVALE, Conseillère Municipale, Mme LE ROY, Conseillère Municipale, Mme MONCOUCUT, Conseillère Municipale, Mme TRAUTMANN, Conseillère Municipale, M. MORANGE, Office Municipal des Sports, Mme ROCHE, Ingénieur environnement, SEP Ville de Pessac, M. LEREDDE, Ville de Pessac, M. PIETTE, Ville de Pessac.

Excusés :

M. BELLOC, Conseiller Municipal, M. LAHOUZE, Directeur du Centre Courrier de Pessac, M. CAZAL, Association des Usagers des Transports de la Région Aquitaine.

M. VERDON ouvre la 1^{ère} réunion opérationnelle après une première de calage du groupe et une seconde publique le 25 mars 2003. Aujourd'hui c'est une présentation du tracé la plus précise possible du tramway.

Monsieur MAURIN (Chef de projet tramway 2^{ème} phase) est accompagné de Madame BOURLAND (Communication tramway), de Monsieur PAVLATA et de Monsieur HAMM.

L'étude a commencé il y a un an sur l'ensemble des trois lignes soit vingt kilomètres d'extension, sept branches, trente quatre stations.

1 km 370 sur Pessac en plus, sont prévus avec deux stations : une au nord de la rue Montesquieu, puis on passe sous la voie ferrée jusqu'à la gare actuelle. L'ouvrage sous la voie SNCF est réalisé par RFF mais financé par le tramway.

Une étude est en cours sur l'intérêt de la réactivation de la voie ferrée de ceinture.

A l'intérieur de la future zone du Pontet, on conserve « l'aspect champêtre » et on préserve le maximum d'arbres.

Il faut se ménager la possibilité de conserver des traversées depuis les rues des Rosières et Raimu.

La Déclaration d'Utilité Publique du 26 janvier 2000 ne nécessite pas de modification car il n'y a pas de changement majeur.

Les études d'avant projet sont finies et doivent être validées.

Planning :

- 1ers travaux : Juin 2004 : Réseaux à déplacer, 1ers travaux trémie du tramway.
- Fin 2005 / Début 2006 : Extension à finir.

L'alimentation par le sol avec un 3^{ème} rail est en cours d'homologation.

M. VERDON précise que la ville s'est préoccupée de la préservation au maximum des arbres remarquables.

Mme DESPOUYS demande si le traitement des arbres est prévu ?

M. VERDON répond qu'il faut intervenir dès cet automne.

M. MAURIN précise qu'on est tombé d'accord sur un tracé pour limiter l'impact et des tailles douces sont à effectuer mais il faut trouver la procédure.

Mme DESPOUYS demande ce qui se passe en dehors du passage du tramway pour les arbres existants.

M. VERDON répond qu'il va être rappelé à la CUB de venir entretenir les espaces verts.

M. LESTYNEK évoque le rapport du CAUE qui préconisait un changement des méthodes d'entretien de la CUB. Cela n'a pas été respecté. Il faut faire attention aux arbres existants, devant la bibliothèque de Lettres du Campus, on n'a rien préservé. Il faut reconstituer quand on coupe des arbres.

M. MAURIN présente des plans plus précis. Les arbres ont été répertoriés en terme de taille, de tronc, d'essence et de qualité.

M. PIETTE explique que l'on préserve un des plus beaux arbres en en sacrifiant un en moins bon état. Par chance, cela permet de sauvegarder plus d'arbres sur la suite du tracé. Il a été demandé que soient traités les arbres le plus tôt possible.

M. MAURIN explique qu'un drainage pour éviter les problèmes de dessèchement est prévu. La traversée de l'avenue Montesquieu doit être traitée avec un réaménagement anticipé de la voie. La station est positionnée au nord de la rue.

M. VIALARD demande si les châtaigniers remarquables qui se trouvent proches du goulet de passage du tramway seront conservés ?

Mme ROCHE répond que oui.

M. VERDON explique que des visites sur place sont à faire vers 17h00 en octobre (*les 17, 22 et 28 octobre 2003*).

M. VIALARD souligne que les sujets remarquables ont été repérés et que l'effort de les préserver est prévu, ce qui est intéressant.

M. MAURIN explique que le tramway passe à l'ouest de l'orangerie puis il entame une descente de 5 à 6 %. Un talus est créé à l'est de la trémie. Une plate forme pour faire passer les vélos sera réalisée. Ensuite on passe sous la voie SNCF, les vélos sortent sur l'avenue Dulout. Le mur vertical qui longe la piste est végétalisé.

M. PIETTE apporte des précisions sur le talus, le mur, le passage et la piste cyclable. La piste cyclable permet de ne pas mettre pied à terre. D'un côté un mur végétalisé est créé, de l'autre un talus permet d'ouvrir l'espace évitant ainsi l'effet de « goulet ».

M. BAILLARD demande que soit bien signalée la piste cyclable.

M. MAURIN explique que l'axe convivial jusqu'à l'avenue Montesquieu est réalisé par la Mission Tramway. Cet axe traverse du nord au sud l'espace vert de la zone du Pontet.

M. VIALARD demande ce qu'il en est du bruit ? Surtout dans le virage. Qu'est ce qui est prévu ? Il y aura du bruit dans ce secteur.

M. MAURIN répond que le tramway en ligne droite est très silencieux, en courbe il est nécessaire de graisser : il y a un système automatique et le conducteur peut surgraisser « manuellement » par un système intégré.

M. HAMM précise que le sol enherbé atténue le bruit également.

M. MAURIN ajoute que la loi sur l'air et le bruit oblige à préserver les habitations du bruit.

M. VIALARD ajoute que les études de bruit ont été refusées sur la courbe.

M. MAURIN précise que pour la ligne droite il n'y a pas d'inquiétude à avoir. En ce qui concerne le rayon de courbure il est de 25-30 m, ce n'est pas le cas le plus contraint.

M. VIALARD demande que soit faite une étude acoustique sur le virage.

M. MAURIN répond que l'on ne peut pas en faire partout.

M. JOUVE précise que dans le marché, rails et rames sont faits par le même constructeur, pour limiter le bruit, ce qui n'a pas été le cas à Montpellier par exemple.

M. VIALARD pense que s'il y a des écarts de bruit, les habitations doivent être protégées.

M. MAURIN répond que c'est réglementaire mais c'est surtout en milieu très urbain.

M. TROUSSARD craint que les personnes à mobilité réduite n'aient des difficultés à traverser les rails.

M. MAURIN explique qu'un groupe de travail a été constitué au début du projet pour que le tramway soit totalement accessible. Les fauteuils roulants vont du quai au tramway sans marche. Il n'y a pas de place spécifique pour les fauteuils, ils peuvent se déplacer dans la rame. Les vélos hors heures de pointe peuvent être amenés. Une rampe pour accéder aux quais est prévue avec des trottoirs abaissés et des dalles podotactiles. Si à la mise en service, on a des difficultés, on y remédiera dans la 2^{ème} phase. Au total, 15 parcs relais sont créés : dont un à Bougnard, et un à Unitec. Les parcs sont gardiennés et gratuits pour l'utilisateur du tramway. Plus de 5000 places sont réalisées sur l'ensemble des parcs ainsi que des places handicapées et des parcs à vélos.

M. LESTYNEK demande si la trémie prévue est accessible aux piétons ?

M. MAURIN répond que 3.50 mètres sont réservés aux vélos et aux piétons.

M. VERDON ajoute que c'est une des branches de l'axe convivial.

M. BAILLARD souhaite la séparation des flux.

M. VERDON répond qu'un marquage au sol suffit donc. C'est tout à fait envisageable.

M. LESTYNEK insiste sur l'occupation des trottoirs qui gênent l'accessibilité.

M. MAURIN acquiesce et précise que c'est la difficulté de la gestion du projet de son commencement à son aboutissement.

M. LESTYNECK demande si le problème de l'accessibilité de tous à la gare est réglé.

M. MAURIN répond que le tunnel réalisé fera seulement 10 à 15 mètres, c'est un tube unique. Pour le tramway l'accessibilité est totale.

M. PIETTE précise que sur le pôle intermodal l'ensemble des accès va être traité afin de résoudre les problèmes d'inaccessibilité actuels.

M. VERDON ajoute qu'il sera présenté dans quelques temps.

Mme TRAUTMANN demande si la rue Chaumet, en travaux actuellement, sera encore bloquée par les travaux du tramway ?

M. VERDON répond que le Marché Bourrec sera fini en novembre.

M. MAURIN précise que les travaux sous la voie se feront à l'intérieur des propriétés CUB. A priori pas de blocages de la rue Chaumet, sauf très ponctuellement.

M. LESTYNEK demande que lors du phasage des travaux, les voies ne soient pas bloquées en même temps.

M. MAURIN répond que les travaux vont être très courts sur l'avenue Chaumet.

M. VIALARD évoque la protection d'arbres aux Quinconces qui a été faite, il faut faire aussi bien. Il y a souvent des problèmes avec les gens du voyage lors des travaux. Il faut bloquer les accès au chantier.

M. MAURIN répond qu'il faut le prévoir, bien sûr, pour éviter toute occupation abusive.

M. VERDON souhaite que toutes les précautions soient prises à ce sujet et précise que Pessac et Mérignac sont les deux seules communes à avoir une aire pour les gens du voyage.

Mme DESPOUYS demande si la traversée en prolongement de la rue Raimu sera accessible aux voitures ?

M. VERDON répond que c'est une hypothèse à discuter et clôt la réunion sur cette remarque.

Le Chargé de Mission,

Christophe PIETTE

